

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale  
Agent traitant : DG

**Objet : Direction générale - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des Conseillers communaux élus**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Notamment ses articles L1122-3 à 5, L1122-15, L1125-1 à 7, L4142-1 et L4146-13 à 15 ;

Attendu que, conformément à l'ordre décroissant de cet article L1122-15 - 2°, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, préside la séance jusqu'à l'adoption du Pacte de majorité ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu le rapport daté de ce 25 novembre 2024, établi par le Service communal en charge de l'organisation des élections, lequel confirme que les personnes élues lors de ces élections :

- remplissent toujours, à ce jour, les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 § 1er et L4142-1 § 1er dudit Code, à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune ;
- n'ont pas été privées du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142-1 § 2 dudit Code ;

Attendu que Monsieur le Président a visé et procédé à la vérification des déclarations sur l'honneur déposées par les Conseillers communaux élus, lesquelles confirment que ces derniers ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité, de parenté ou d'alliance prévus aux articles L1125-1, L1125-3 et L1125-4 dudit Code ;

Que, dès lors, rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE,**

Article unique

Les pouvoirs des Conseillers communaux élus le 13 octobre 2024 sont validés, conformément au tableau repris ci-après :

**Liste numéro 3 : PS**

**MEMBRES EFFECTIFS**

POLI Antoine  
COUNE Carole

**Liste numéro 7 : GENERATIONS CHAUDFONTAINE**

**MEMBRES EFFECTIFS**

NOEL Axel  
DEMONTY Camille  
VENDY Noémie  
LATIN-GAASCHT Colette  
BAIBAI Jacques

**Liste numéro 8 : UP!**

**MEMBRES EFFECTIFS**

BACQUELAINE Daniel  
VERLAINE Dominique  
THANS-DEBRUGE Anne  
RADERMECKER Laurent  
GRISARD de la ROCHETTE Didier  
VEYS Caroline  
JEUNEHOMME Alain  
TINTNER-LEBRUN Valérie  
CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise  
BRUNDSEAUX Olivier  
LHOEST Bruno  
DEGEN Charles  
MUSCH François  
PIRARD-DUBRU Vincianne  
DORBOLO Isabelle  
LALOUX Benoît  
STREEL Julie  
GUSTIN Gilles

**Liste numéro 9 : REVEIL CITOYEN**

**MEMBRES EFFECTIFS**

GRONDAL Olivier

PIEDBOEUF Pascal